

Le 2 juillet 2009

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

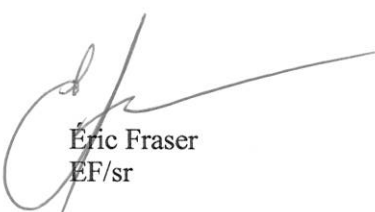
OBJET : Demande d'approbation de l'entente relative à la suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour intervenue entre Hydro-Québec Distribution et Transcanada Energy Ltd
Dossier Régie: R-3704-2009
Notre dossier: R000324 FE

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) dépose une demande d'approbation de l'entente relative à la suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour intervenue entre Hydro-Québec Distribution et Transcanada Energy Ltd.

Par ailleurs, tel qu'il appert de la requête, le Distributeur demande l'émission d'une ordonnance de confidentialité en vertu de l'article 30 de la Loi sur la Régie de l'énergie à l'égard de certains passages de l'entente (HQD-2, Document 1), dont la version intégrale est déposée sous pli confidentiel. Cette demande est appuyée par l'affidavit souscrit par M. Hervé Lamarre, directeur Approvisionnement en électricité.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éric Fraser
EF/sr

p.j.